



TRIBUNAL DE
COMMERCE
DE BORDEAUX

JUGEMENT DU 20 MAI 2026
4^{ème} Chambre

N° PCL : 2026J00925
SARL URBAN CAR 33
N° RG: 2026P00976

DEBITEUR

SARL URBAN CAR 33, sise 18 Rue des Tonneliers,
33340 LESPARRÉ-MÉDOC,

RCS BORDEAUX 941 671 299 - 2025 B 1596
Enseigne : URBAN CAR 33

Représentant légal : Kévin, Laurent LANCELIN Gérant,
demeurant 3 Ter Rue des Mimosas, 33590 SAINT-
VIVIEN-DE-MÉDOC,

Comparaissant en la personne du représentant légal,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 20 mai 2026 en chambre du Conseil où
siégeaient Max CHAFFIOL, Président de Chambre,
Christian OFFENSTEIN, Jean-Yves DUPUY, Juges,
assistés de Peggy MORAND, Greffier assermenté,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 20 mai 2026,

La minute du présent jugement est signée par Max
CHAFFIOL, Président de Chambre et par Peggy
MORAND, Greffier assermenté.

N° RG : 2026P00976

N° PC : 2026J00925

Le 6 mai 2026, la société URBAN CAR 33 SARL a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 941 671 299 RCS BORDEAUX (2025 B 1596), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : négoce, achat, vente de véhicules d'occasions,

Constituée sous la forme de SARL, elle est donc commerciale par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en chambre du conseil, la société URBAN CAR 33 SARL a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en chambre du conseil que :

- l'actif disponible, selon les déclarations du dirigeant, est nul,
- le passif, provisoirement évalué et sous toutes réserves, s'élève à 39471,00 euros, dont 14.670,96 euros échus et exigibles,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'élevait à 99.706,00 euros et les pertes à 30.413,00 euros,
- aucun salarié n'est employé ni ne l'a été dans les six derniers mois,

La société URBAN CAR 33 SARL a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Sur ce,

La société URBAN CAR 33 SARL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce, au 15 avril 2026, date du premier impayé ; ce que confirme le dirigeant,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce ne sont pas atteints. Le Tribunal dira donc que la clôture de la liquidation judiciaire sera prononcée au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société URBAN CAR 33 SARL,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

La société URBAN CAR 33 SARL, au capital de 500,00 euros, identifiée sous le n° 941 671 299 RCS BORDEAUX (2025 B 1596), dont le siège social est situé 18 Rue des Tonneliers, 33340 LEPARRE-MEDOC, exerçant une activité de négoce, achat, vente de véhicules d'occasions, sous l'enseigne URBAN CAR 33,

Conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Après avoir recueilli les observations du débiteur, fixe provisoirement au 15 avril 2026 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Christophe LATASTE, Juge Commissaire et Philippe GERARD, Juge commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 Rue du Chai des Farines, 33000 BORDEAUX, en qualité de liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Bernard BAUJET,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Fixe à 4 mois à compter du terme du délai imparti aux créanciers pour déclarer leurs créances, le délai pour l'établissement de la liste des créances déclarées, conformément à l'article L 624-1 et R 624-2 du Code de Commerce,

Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire.

GREFFE
du
TRIBUNAL DE COMMERCE
de
BORDEAUX

BORDEAUX, le 6 mai 2026

26 P976

Palais de la Bourse
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

URBAN CAR 33

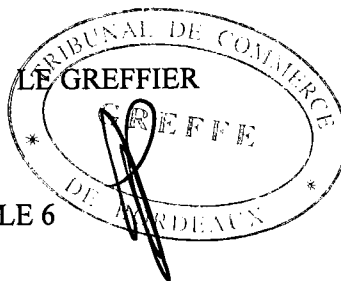
Tél. 56.01.81.70

Madame,

À la suite de votre déclaration de cessation des paiements en date du 6 mai 2026, vous êtes invité à vous présenter au Tribunal de Commerce, Palais de la Bourse, Chambre socio-économique le :

- Mercredi 20 Mai 2026 à 14 heures 30

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



RECONNAIT AVOIR RECU LA CONVOCATION LE 6
mai 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J.M.", written below the acknowledgment text.

CERTIFICAT DE DEPOT

DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Aujourd'hui mercredi 6 mai 2026 a comparu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux, par devant Nous, Greffier dudit Tribunal,

Mr LANCELIN KEVIN dirigeant de la société URBAN CAR 33

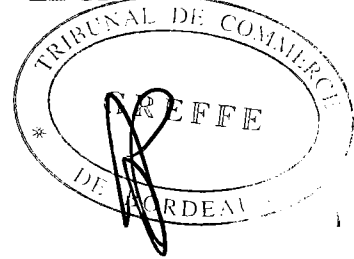
qui nous a remis pour rester déposée au rang des minutes du Greffe et conformément aux articles 631-4 et 640-4 du code de commerce, la déclaration de cessation des paiements.

Duquel dépôt le comparant a requis acte et a signé avec nous

LE DEPOSANT



LE GREFFIER





Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 16 février 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	941 671 299 R.C.S. Bordeaux
<i>Date d'immatriculation</i>	07/03/2025
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	URBAN CAR 33
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Numéro d'identification Européen - EUID</i>	FR3302.941671299
<i>Adresse du siège</i>	18 Rue des Tonneliers 33340 Lesparre-Médoc
<i>Activités principales</i>	Le négoce, l'achat, la vente, le dépôt-vente de véhicules d'occasions et la recherche personnalisée dans le secteur automobile. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 07/03/2124
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2025

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	LANCELIN Kévin, Laurent
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 20/11/1990 à Thonon-les-Bains (74)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	3T Rue des Mimosas 33590 Saint-Vivien-de-Médoc

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	18 Rue des Tonneliers 33340 Lesparre-Médoc
<i>Nom commercial</i>	SARL URBAN CAR 33
<i>Enseigne</i>	URBAN CAR 33
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Négoce, achat, vente de véhicules d'occasions
<i>Date de commencement d'activité</i>	05/03/2025
<i>- Mention n° 19411 du 07/03/2025</i>	En application de l'article R 123-96 du code de commerce, l'activité d'occasion est sous condition suspensive de l'autorisation par l'autorité compétente (attestation de revendeur d'objets mobiliers délivrée par la Préfecture). La pièce justificative doit être fournie au Greffe dans les quinze jours de sa délivrance par l'autorité compétente. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux

PALAIS DE LA BOURSE
CS 51474
33064 BORDEAUX CEDEX

N° de gestion 2025B01596

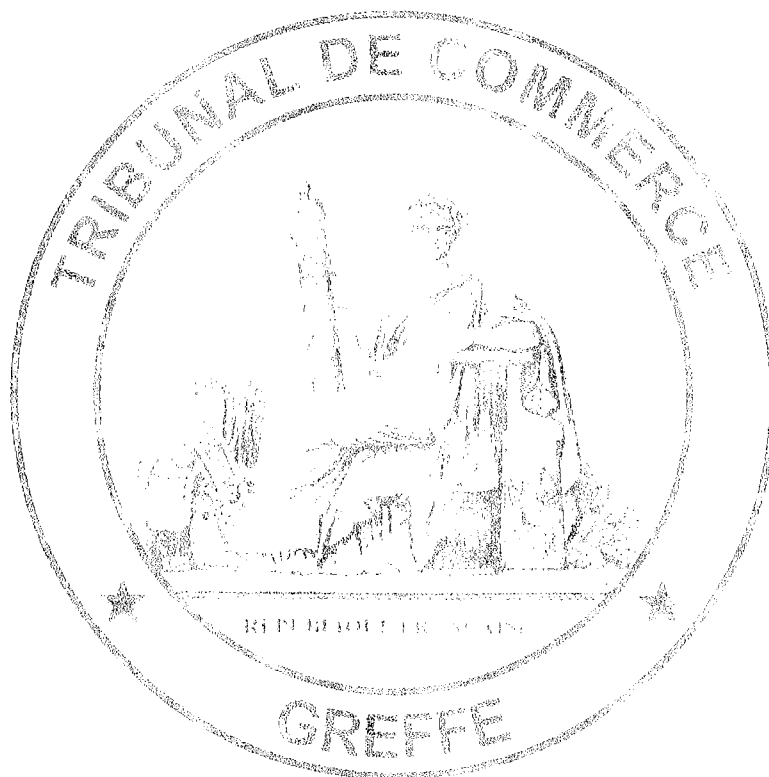
Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Nos références : / 1682 / APT
941 671 299 R.C.S. BORDEAUX

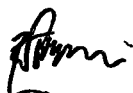
Requérant :

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

<u>Sur :</u>	URBAN CAR 33	
<u>Numéro d'identification:</u>	941 671 299 R.C.S. BORDEAUX	
<u>Privilège(s) du Trésor</u>		fichier à jour au 05/05/2026
<i>NEANT</i>		
<u>Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires</u>		fichier à jour au 05/05/2026
<i>NEANT</i>		
<u>Protêt(s)</u>		fichier à jour au 05/05/2026
<i>NEANT</i>		

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à BORDEAUX, le 06 Mai 2026 sur 1 pages

Le Greffier,



Fin de l'état

Greffe du Tribunal de Commerce de:

DÉCLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Le chef d'entreprise ci-après dénommé:

Nom, prénom: LAUCELIAN KEVIN	
Date et lieu de naissance: 20/11/1990 à Honon les Bains.	
Situation matrimoniale:	Nationalité: Française
Domicile: 3 ^{Ter} rue des Mimosas 33590 ST Vivien de Medoc	N° Téléphone: 07.82.83.0965

Agissant en qualité de: (1)

Commerçant - Artisan

Représentant légal de la société ci-dessous: URBAN CAR 33

Assisté ou représenté par:

Nom, prénom, qualité:	
Adresse:	
	N° Téléphone:

Déclare la cessation des paiements de l'entreprise: URBAN CAR 33

Pour les personnes physiques :

Nom, prénom:	N° d'identification*:
Enseigne:	
Activité exercée:	
Adresse de l'établissement principal:	N° Téléphone:

Pour les personnes morales (sociétés, associations...) :

Dénomination: URBAN CAR 33	N° d'identification*: 941 674 299
Forme juridique: EURL	Capital: 500 €
Siège social: 18 rue des Tonneliers 33340 Lesparre Medoc	
Enseigne: URBAN CAR 33	
Activité exercée: Négoce, Achat, Vente, dépôt-vente véhicules d'occasion	
Adresse de l'établissement principal: 18 rue des Tonneliers 33340 Lesparre Medoc	N° Téléphone: 07.45.02.07.88.

* N° SIREN en application du décret 97-497 du 16 mai 1997,

Adresse (et éventuellement enseigne) des autres lieux d'exploitation en dehors du siège (ateliers, bureaux, usines, entrepôts....)

--

Date à laquelle l'entreprise a cessé ses paiements: 15 Aout 2026

Nombre de salariés de l'entreprise: 0

Montant du chiffre d'affaires annuel (à la date de clôture du dernier exercice): 99706 € au 31/12/2025

(1) Rayer la mention inutile

ACTIF

(Inventaire des biens - Etat chiffré des créances)

	Valeurs en euros
IMMOBILISATIONS (biens immobiliers, fonds de commerce, mobilier, matériel, véhicules, immobilisations financières ...) - Matériel informatique 1458,00 € - Installation agencement, construction 2634,00 €	
VALEURS D'EXPLOITATION (stocks, encours de production)	0 €
VALEURS RÉALISABLES ET DISPONIBLES (créances sur clients, autres créances, disponibilités en banque et en caisse)	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	4092 €

PASSIF
(Etat des dettes)

A - CRÉANCIERS GARANTIS PAR DES PRIVILÈGES GÉNÉRAUX nom, adresse et références	Montants dus en euros (TTC)	
	Echus	A échoir
a) SALARIÉS 0	0	0
b) ADMINISTRATIONS FISCALES		
c) ORGANISMES SOCIAUX URSSAF	1173€	
TOTAL	1173	
TOTAL ÉCHU + À ÉCHOIR *	1173€	

* cf notice explicative

PASSIF
(Etat des dettes)

B - CRÉANCIERS GARANTIS PAR DES PRIVILÈGES SPÉCIAUX nom, adresse et références	Montants dus en euros (TTC)	
	Echus	A échoir
a) CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES		
b) CRÉANCIERS NANTIS		
c) AUTRES CRÉANCIERS GARANTIS PAR DES PRIVILÈGES SPÉCIAUX		
TOTAL		
TOTAL ÉCHU + À ÉCHOIR *		

* cf notice explicative

PASSIF
(Etat des dettes)

C - CRÉANCIERS CHIROGRAPHAIRES (SANS PRIVILÈGE) nom, adresse et références	Montants dus en euros (TTC)	
	Echus	A échoir
a) BANQUES Credit Mutuel = (decouvert) BNP = (decouvert) Credit Mutuel = (Prêt)	2500€ 3000€	24800€
b) ASSOCIÉS CRÉANCIERS EN COMPTE COURANT		
c) AUTRES CRÉANCIERS CHIROGRAPHAIRES DONT FOURNISSEURS Orange = La Centrale = Auto Bilan = Gan Assurance = Direct Garanties = Opti Sécurité =	220 € 2045,77 300 € 3600 € 1746,76 85,43 €	
TOTAL	13497,96	24800
TOTAL ÉCHU + À ÉCHOIR *	38297,96€	

* cf notice explicative

ENGAGEMENT HORS BILAN

Cautions données - crédits baux

	Montants en euros (TTC)
Credit Mutuel (Prêt Professionnel) (Cautions personnelles)	24 800 €

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

	Montants en euros (TTC)
--	----------------------------



COMPTES ANNUELS

Exercice du **05/03/2025** au **31/12/2025**

SARL URBAN CAR 33

18 rue des Tonneliers

33340 LESPARRÉ MEDOC

Coordonnées cabinet
FIDUCIAIRE AQUITAINE

BRUGES

11, rue
Pierre et Marie Curie
33 520 Bruges
Tél 05.56.01.99.99

ARCACHON

Villa France
47, Av Lamartine
33 120 Arcachon
Tél 05.57.52.59.80

info@fiduciaire-aquitaine.com



FIDUCIAIRE AQUITAINE
EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL URBAN CAR 33** relatifs à l'exercice du **05/03/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	44 616 euros
Chiffre d'affaires :	99 706 euros
Résultat net comptable :	-30 413 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un examen limité ni un audit .

Nous formulons une observation sur le point suivant susceptible d'affecter la cohérence et la vraisemblance des comptes :

- Les investissements supposés financés par l'emprunt souscrit en 05/25 n'ont pas été réalisés.

Sur la base de nos travaux, et sous réserve de l'incidence de l' (des) observation(s) décrite(s) dans le paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BRUGES
Le 28/04/2026

Signature

Soldes Intermédiaires de Gestion

	05/03/2025	10
	31/12/2025	mois
Règlement ANC 2022-06		
CHIFFRE D'AFFAIRES	99 706	100,00
Ventes de marchandises	74 063	74,28
- Achats de marchandises	72 654	98,10
- Variation stocks de marchandises		
MARGE COMMERCIALE (a)	1 409	1,90
Production vendue	25 643	25,72
+ Variation production stockée		
+ Production immobilisée		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	25 643	25,72
- Achats stockés approvisionnement		
- Variation des stocks et approvisionnement		
- Achats de sous-traitance directe		
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	25 643	100,00
MARGES (Commerciale + Production)	27 052	27,13
- Achats non stockés (c)	9 971	10,00
- Autres charges externes (c)	43 380	43,51
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	53 351	53,51
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	(26 299)	-26,38
+ Subventions		
- Impôts, taxes sur rémunérations	1 542	1,55
- Autres impôts et taxes		
- Salaires		
- Cotisations sociales	1 670	1,67
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(29 510)	-29,60
+ Reprises sur amortissements et provisions		
+ Pds des cessions d'immos incorp. et corp.		
+ Autres produits de gestion courante	229	0,23
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat		
- Dotations aux amort., dépréciations et provisions	580	0,58
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées		
- Autres charges de gestion courante	52	0,05
RÉSULTAT EXPLOITATION	(29 913)	-30,00
Bénéfice-perte sur opérations en commun		
+ Produits financiers		
- Charges financières	499	0,50
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(30 413)	-30,50
Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(30 413)	-30,50

Détail du Compte de Résultat

				05/03/2025	10
				31/12/2025	mois
Total des produits d'exploitation				99 934,55	100,23
Ventes de marchandises				74 062,50	74,28
Ventes de marchandises FRANCE				74 062,50	74,28
707000	VENTES VEHICULE 20 %	18 413,33	18,47		
707004	VENTE VEHICULE S/MARGE (TVA 20%)	55 649,17	55,81		
Production vendue Biens					
Production vendue Services + Travaux				25 643,49	25,72
Production vendue Services FRANCE				25 643,49	25,72
706000	COMMISSION SUR VENTES	22 039,42	22,10		
708100	REFACTURATION CARTE GRISE	3 604,07	3,61		
Montant net du chiffre d'affaires				99 705,99	100,00
Autres produits d'exploitation				228,56	0,23
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION	228,56	0,23		
Total des charges d'exploitation				129 847,89	130,23
Achats de marchandises				72 653,99	72,87
607100	ACHATS PIECES AUTO	4 137,99	4,15		
607200	ACHATS DE VEHICULES TVA	20 761,00	20,82		
607300	ACHATS VEHICULES SANS TVA	47 755,00	47,90		
Autres achats et charges externes				53 350,68	53,51
606100	ELECTRICITE	269,17	0,27		
606300	PETIT EQUIPEMENTS	4 762,59	4,78		
606303	PETIT EQUIPEMENT S/VOITURE	259,13	0,26		
606400	FOURNITURES DE BUREAU	336,98	0,34		
606405	CARBURANT	706,35	0,71		
606800	ACHAT CARTE GRISE	2 592,65	2,60		
606810	FOURNITURES / CT	1 044,17	1,05		
613201	LOYER TINY IMMO	17 100,00	17,15		
613202	ABONNEMENT LOGIEL AUTO	1 231,92	1,24		
613203	LOCATION ALARME	468,00	0,47		
615002	ENTRETIEN DES VEHICULES	1 130,08	1,13		
615200	ENTRETIEN BIENS IMMOBILIERS	537,78	0,54		
615600	MAINTENANCE	608,00	0,61		
616100	ASSURANCE MULTIRISQUES	5 771,85	5,79		
616120	SURAVENIR ASS DECENAL	38,50	0,04		
616200	ASSURANCES EMPRUNT	71,22	0,07		
622600	HONORAIRES CABINET COMPTABLE	4 191,26	4,20		
622700	FRAIS D'ACTES & CONTENT.	207,39	0,21		
622708	COMMISSION SUR VENTES	591,00	0,59		
623000	PUBLICITE	8 881,03	8,91		
623400	CADEAUX	182,51	0,18		
625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	503,69	0,51		
626100	TELECOMMUNICATIONS	376,07	0,38		
627000	SERVICES BANCAIRES	1 391,67	1,40		
628100	COTISATIONS	97,67	0,10		
Impôts, taxes et versements assimilés				1 541,67	1,55

Détail du Compte de Résultat

				05/03/2025	10
				31/12/2025	mois
633300	FORMATION PRO CONTINUE	1 541,67	1,55		
Cotisations sociales				1 669,70	1,67
645100	COTISATION SECURITE SOCIALE	1 021,00	1,02		
646100	SURAVENIR SANTE	648,70	0,65		
Dotations aux amortissements				579,78	0,58
681120	DOTATIONS AUX AMORTISST CORPOR	579,78	0,58		
Autres charges				52,07	0,05
658000	CHARGES DIVERSES DE GESTION	14,07	0,01		
658800	PENALTES	38,00	0,04		
Résultat d'exploitation				(29 913,34)	-30,00
Total des produits financiers					
Total des charges financières				499,23	0,50
Intérêts et charges assimilées				499,23	0,50
661160	INTERETS DES EMPRUNTS	499,23	0,50		
Résultat financier				(499,23)	-0,50
Résultat courant avant impôts				(30 412,57)	-30,50
Produits exceptionnels					
Charges exceptionnelles					
Résultat exceptionnel					
Résultat de l'exercice				(30 412,57)	-30,50

Détail de l'Actif

			05/03/2025	10
			31/12/2025	mois
Capital souscrit non appelé				
TOTAL II – Frais d'établissement NET				
TOTAL III - Actif Immobilisé NET			7 334	16,44
Autres immobilisations corporelles			3 512	7,87
INSTALL GENET ET AGENCMT	2 634	5,90		
MATERIEL INFORMATIQUE	1 458	3,27		
AMORTISST INSTALL ET AGENCT	(180)	-0,40		
AMORTISST MATER INFORMATIQUE	(399)	-0,90		
Participations			22	0,05
TITRES PARTICIPATIONS	22	0,05		
Autres immobilisations financières			3 800	8,52
DEPOTS CAUTIONNEMENTS VERSES	3 800	8,52		
TOTAL IV - Actif Circulant NET			37 282	83,56
Créances clients et comptes rattachés			7 824	17,54
FAE	7 824	17,54		
Autres créances			4 791	10,74
TVA DED SUR IMMO	324	0,73		
TVA DED SUR ABS	516	1,16		
CREDIT DE TVA A REPORTER	2 345	5,26		
TVA COLLECTEE 20%	1 304	2,92		
TVA A REGULARISER	302	0,68		
Charges constatées d'avance			714	1,60
CCA	714	1,60		
Disponibilités			23 953	53,69
CMSO	23 953	53,69		
TOTAL DU BILAN ACTIF			44 616	100,00

Détail du Passif

			05/03/2025	10
			31/12/2025	mois
TOTAL I - Capitaux propres			(29 913)	-67,04
Capital Social ou individuel			500	1,12
CAPITAL	500	1,12		
Résultat de l'exercice			(30 413)	-68,17
TOTAL II - Autres fonds propres				
TOTAL III - Total des Provisions				
TOTAL IV - Total des dettes			74 528	167,04
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			28 832	64,62
PRET CMSO	26 746	59,95		
BNP	2 086	4,68		
Emprunts et dettes financières divers			12 065	27,04
CC - M. LANCELIN KEVIN LAURENT	12 065	27,04		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			240	0,54
ACOMPTES CLIENTS	240	0,54		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 204	4,94
Collectif fournisseurs créditeurs	2 204	4,94		
Dettes fiscales et sociales			2 157	4,83
SSI GERANT	618	1,39		
TVA A DECAISSER	235	0,53		
TVA SUR AVOIRS A RECEVOIR	1 304	2,92		
Autres dettes			29 030	65,07
Collectif clients créditeurs	28 614	64,14		
GAP	416	0,93		
TOTAL DU BILAN PASSIF			44 616	100,00

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **44 616 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **99 935 euros** et un total **charges** de **130 347 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-30 413 euros**.

L'exercice considéré débute le **05/03/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **10 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **05032025** et clos le **31122025** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL URBAN CAR 33			
SIRET	94167129900019		
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
18 rue des Tonneliers			
33340 LEPARRE MEDOC			

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **VENTE DE VEHICULE** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text"/> 0	Bénéfice imposable à 15% <input type="text"/>	Déficit <input type="text"/> 30 413
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% <input type="text"/>			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotés <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>
Zone de reconstruction de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>			
Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI

F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)

Base d'imposition Chiffre d'affaires Taux d'imposition

I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)

Base d'imposition Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **FIDUCIAIRE AQUITAINE 11 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 33520 BRUGES** Tél : 05.56.01.99.99

Nom et adresse du conseil :

Identité du déclarant :

Date : Lieu : **BORDEAUX**

Qualité et nom du signataire : **LANCELIN KEVIN**

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL URBAN CAR 33**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 10				
Adresse de l'entreprise : 18 rue des Tonneliers		33340 LESPARRE MEDOC				
Numéro SIRET * 9 4 1 6 7 1 2 9 9 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, 31122025				
		N-1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	580	3 512
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW			
	Participations	CS	CT		22	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	3 800	3 800	
TOTAL (II)		BJ	BK	580	7 334	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	7 824	7 824
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 791	4 791
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	23 953	23 953	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	714	714	
	TOTAL (III)	CJ	CK	37 282	37 282	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	45 196	580	44 616
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	3 800	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL URBAN CAR 33		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :500.....)	DA	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(30 413)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	(29 913)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 832
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	12 065
	Instruments financiers à terme	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	240
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 204
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 157
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	29 030
Compte régul.	EB		
	TOTAL (IV)	EC	74 528
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	44 616
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	41 202	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 086	

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33						Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	74 063	FB	FC	74 063	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE	FF		
		FG	25 643	FH	FI	25 643	
		FJ	99 706	FK	FL	99 706	
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *				FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles				F1		
	Autres produits (1) (11)				FQ	229	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						99 935	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	72 654	
	Variation de stocks (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	53 351	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 542	
	Salaires et traitements *				FY		
	Cotisations sociales (10)				FZ	1 670	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ \text{- dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	580
						GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1		
	Autres charges (12)				GE	52	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						129 848	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						(29 913)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur dépréciations				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières				G2		
Total des produits financiers (V)							
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	499	
	Différences négatives de change				GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				GT		
Total des charges financières (VI)						499	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						(499)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						(30 413)	

Désignation de l'entreprise SARL URBAN CAR 33		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	99 935
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	130 347
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(30 413)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 649	A2	649
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL URBAN CAR 33**

Néant *

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9	KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1	KM	KN	KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3		KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	KW	KX	2 634
		Matériel de transport *		KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD	1 458
		Emballages récupérables et divers *		LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK	LL	LM		
	TOTAL III		LN	LO	LP	4 091	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W	22	
	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1U	1V	4 814	
	TOTAL IV		LQ	LR	LS	4 836	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	ØH	ØJ	8 927	
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV	LW	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF	
	Inst. gales, agencés et am des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III		IY	NG	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	
	TOTAL IV		I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL	ØM	

Exercice N clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 5

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL URBAN CAR 33**Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33							Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	180	QF		QG	180
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	399	QN		QO	399
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU		QV	580	QW		QX	580
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN		ØP	580	ØQ		ØR	580
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et in form mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF		
		UG		UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	3 800	UV	3 800	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	7 824		7 824					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 791		4 791					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
	Charges constatées d'avance				VS	714		714					
	TOTAUX				VT	17 130	VU	17 130	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y											
Autres emprunts obligataires (1)		7Z											
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	2 086		2 086							
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	26 746		5 725		21 021					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A											
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 204		2 204								
Personnel et comptes rattachés		8C											
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	618		618								
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E										
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 539		1 539							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ										
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J											
Groupe et associés (2)		VI	12 065				12 065						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29 030		29 030								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2											
Produits constatés d'avance		8L											
TOTAUX		VY	74 288	VZ	41 202	33 086							
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	30 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	12 065			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	3 255	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7
	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WH
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WP
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation					2A
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					WW
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .					XB
	Majoration d'amortissement *					I6
	Abattement sur le bénéfice et exonérations		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 43 quinquies)	PC
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L2	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH
	Créance déduite par le report en arrière de déficit				ZI	
	Dt déd. exc (art.39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art.39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art.39 decies C)	YC
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	
					0	
					30 413	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL URBAN CAR 33		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	30 413
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	30 413
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZF							
										(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			
										TOTAL II		ZH	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété			J8	18 800		XQ	18 800					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	4 990					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	29 561					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	53 351					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW						
IMPOTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS			9Z	1 542					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 542					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	1 897					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	11 576					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *						ØB						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%			
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)						ZR						
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT	1 670			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL URBAN CAR 33**

Néant *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Vendition par lots)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL URBAN CAR 33**

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

① Entreprises soumises à l'im pôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'im pôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à N-3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ⑤		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33				Néant <input type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL URBAN CAR 33		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 05032025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois 10	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		99 706
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
	TOTAL 1	OX	99 706
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH		229
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	229
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		82 625
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		24 580
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		52
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	107 257
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	(7 322)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|5|**

N° SIRET **9|4|1|6|7|1|2|9|9|0|0|0|1|9|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL URBAN CAR 33**

ADRESSE (voie) **18 rue des Tonneliers**

CODE POSTAL **33340** VILLE **LESPARRE MEDOC**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
Totalisation	P6	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

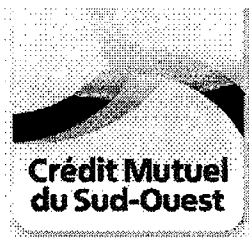
II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom de famille **LANCELIN** Prénom(s) **KEVIN**
 Nom d'usage [] % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **500**
 Naissance : Date **20111990** N° département **33** Commune **THONON LES BAINS** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **3** Voie **RUE DES MIMOSAS**
 Code postal **33590** Commune **SAINT VIVIEN DE MEDOC** Pays **FRANCE**

Titre (2) [] Nom de famille [] Prénom(s) []
 Nom d'usage [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
 Naissance : Date [] N° département [] Commune [] Pays []
 Adresse : N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Relevé de Compte

Compte 60562743 42

N° 4 - 2026

Page 1/3

Arrêté au 30 avril 2026

CCM LESPARRE
18 PLACE GAMBETTA
33340 LESPARRE MEDOC

0552

VOTRE CONSEILLER
Fabien Morilleau
VOTRE AGENCE 05 56 07 95 50

URBAN CAR 33
18 RUE DES TONNELIERS
33340 LESPARRE MEDOC

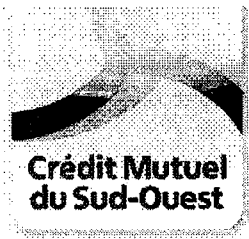
www.cmso.com

Ma banque par téléphone **0974 75 10 12**
SOS CARTES/CHEQUIERS **05 56 24 28 28**

Titulaire(s) du compte : **URBAN CAR 33**

NUMÉRO DE COMPTE 15589 33552 06056274342 35
IBAN FR76 1558 9335 5206 0562 7434 235 BIC CMBRFR2BARK

Date	Date de Valen	Opération	Débit	Crédit
ANCIEN SOLDE CRÉDITEUR AU 31 MARS 2026				28,26 €
01/04	01/04/2026	VIR M ARCHAMBAULT HUGO		13 500,00
01/04	01/04/2026	VIR AUTO1 european cars B.V	10 259,00	
01/04	01/04/2026	VIR AUTO1 european cars B.V	430,00	
02/04	02/04/2026	CARTE 01/04 WWW.TEKALAB.COM KAYL MCC 5533 PIECES P EUR 314,19 5137340167918106000	314,19	
02/04	02/04/2026	COTISATION EUROCOMPTE PRO	10,37	
03/04	03/04/2026	VIR de LANCELIN KEVIN		200,00
03/04	03/04/2026	VIR INST sci tiny immo URBAN CAR 33 loyer local 26093IP1RT359128207	2 280,00	
04/04	04/04/2026	VIR centurion motors club	2 880,00	
07/04	07/04/2026	CARTE 06/04 MICROSOFT*SUBSCR MSBILL.INFO MCC 5818 DIGITAL EUR 13,00 5137340167918106000	13,00	
07/04	07/04/2026	PRLV SEPA CEGEMA FR30ZZ390186 N0000Z89179 CEGEMA 04/26 N0000Z89179 07A01	38,03	
08/04	09/04/2026	F RETRAIT D'ESPECES (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS L ZONE EURO A UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ETABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)	1,00	
10/04	10/04/2026	VIR JSC - PRODUCTS		600,00
10/04	10/04/2026	VIR FRANCOIS JULIEN		27 439,76
10/04	01/04/2026	COMM. DE DECOUVERT TRIM 01	0,17	
10/04	01/04/2026	COMM. DE MOUVEMENT TRIM 01	20,96	
10/04	01/04/2026	INT DEB TRIM 01 TEG 18,8749	0,57	
09/04	10/04/2026	ECH PRET 0552NE10742501	551,62	



Relevé de Compte

N° 4 - 2026

Compte 60562743 42

Page 2/3

Titulaire(s) du compte : URBAN CAR 33

Date	Date de Valeur	Operation	Debit	Credit
10/04	10/04/2026	PRLV SEPA SURAVENIR COTISATION POLICE 1100001264456 - PREVI-HOMME CLE FR37ZZZ263184 SURAV2510800000003458956 P260408137918	6,86	
11/04	11/04/2026	CARTE 10/04 E.LECLERC S/S DE LESPARRE MEDO MCC 5542 POMPES A EUR 30,03 5137340167918106000	30,03	
11/04	11/04/2026	VIR lancelkn kevin	102,00	
14/04	14/04/2026	CARTE 13/04 ALMA ADDICT AUTO NEUILLY-SUR-S MCC 7372 SCES DE EUR 81,56 5137340167918106000	81,56	
14/04	14/04/2026	CARTE 13/04 Scalapay Milan MCC 5999 MAGASINS EUR 146,00 5137340167918106000	146,00	
14/04	14/04/2026	VIR INST adolphe romain URBAN CAR 33 26104IP1RT367946435	25 300,00	
15/04	15/04/2026	CARTE 14/04 OSCARO PARIS MCC 5533 PIECES P EUR 75,18 5137340167918106000	75,18	
18/04	18/04/2026	CARTE 17/04 MEDOC LAVAGE LESPARRE MEDO MCC 7538 ATELIERS EUR 10,00 5137340167918106000	10,00	
18/04	18/04/2026	CARTE 17/04 MP*CARREFOUR DAC LESPARRE MEDO MCC 5542 POMPES A EUR 30,04 5137340167918106000	30,04	
20/04	20/04/2026	PRLV SEPA SCM Local SASU FR74ZZZ594646 SF-ACC-001542473 FR05 1758891930065 103820001144442026	378,25	
20/04	20/04/2026	PRLV SEPA TEC3H TEC3H 6179 URBAN CAR 33 FR23ZZZ800040 VADMS15-1462 SDD 16042026011241463 000000496	184,79	
20/04	20/04/2026	PRLV SEPA TEC3H FR23ZZZ800040 VADMS15-1462 REF 00187 16-04-2026	3,36	
21/04	21/04/2026	CARTE 20/04 PHARMACIE ST VIV SAINT VIVIEN MCC 5912 DRUGSTOR EUR 4,95 5137340167918106000	4,95	
21/04	21/04/2026	PRLV SEPA FILL UP MEDIA FILL UP MEDIA FR50ZZZ596242 FRFUM40626 schedule-36685791	480,00	
22/04	22/04/2026	CARTE 21/04 E.LECLERC LESPARRE MEDO MCC 5411 HYPERMAR EUR 39,55 5137340167918106000	39,55	



Relevé de Compte

N° 4 - 2026

Compte 60562743 42

Page 3/3

Titulaire(s) du compte : URBAN CAR 33

Date	Date de Valeur	Operation	Debit	Credit
23/04	23/04/2026	CARTE 22/04 FACEBK *MZQXJLHG fb.me/ads MCC 7311 SERVICES EUR 13,00 5137340167918106000	13,00	
23/04	23/04/2026	CARTE 22/04 LAPOSTE G331660 LESPARRE MEDO MCC 9402 POSTAGE EUR 15,12 5137340167918106000	15,12	
24/04	24/04/2026	CARTE 23/04 FACEBK *7V64EMVG fb.me/ads MCC 7311 SERVICES EUR 13,00 5137340167918106000	13,00	
24/04	24/04/2026	CARTE 23/04 APPLE.COM/BILL CORK MCC 5818 DIGITAL EUR 23,99 5137340167918106000	23,99	
25/04	25/04/2026	CARTE 24/04 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 74,40 5137340167918106000	74,40	
25/04	25/04/2026	CARTE 24/04 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 74,40 5137340167918106000	74,40	
27/04	27/04/2026	CARTE 25/04 E.LECLERC S/S DE LESPARRE MEDO MCC 5542 POMPES A EUR 30,12 5137340167918106000	30,12	
29/04	29/04/2026	CARTE 28/04 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 27,82 5137340167918106000	27,82	
29/04	29/04/2026	CARTE 28/04 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 74,40 5137340167918106000	74,40	
29/04	29/04/2026	CARTE 28/04 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 74,40 5137340167918106000	74,40	
29/04	29/04/2026	CARTE 29/04 LESPARRE PIECES LESPARRE-MEDO MCC 5533 PIECES P EUR 90,25 5137340167918106000	90,25	
TOTAL DES OPERATIONS DU RELEVÉ			44 182,38	41 739,76
NOUVEAU SOLDE DÉBITEUR AU 30 AVRIL 2026			2 414,36 €	

Garantie des dépôts

Votre compte relève de la Garantie des Dépôts du FGDR (www.garantiedesdepots.fr)

Type : CREDIT PAR CAISSE

Montant : 2 500,00 €

Taux révisable appliqué : CREDIT PAR CAISSE PRO + marge de 0,00% l'an, soit 9,60% l'an
TEG : 18,87% annuel
Période : trimestrielle
TEG période : 4,71%

Le taux effectif global (TEG) est calculé, sur la base des intérêts débiteurs et, le cas échéant des frais et commissions prévues dans nos conditions tarifaires, lors de chaque arrêté de compte au terme de la période contractuelle définie.
Les mentions relatives au taux effectif global (TEG) mentionnées ci-dessus correspondent à celles qui ont été calculées au terme de la dernière période écoulée et valent également information à titre purement indicatif pour la période suivante.

Émis le 30/04/2026 Réf : MRELEDEB

Crédit Mutuel Arkéa. Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.

N° ORIAS 07 025 585. Siège social : 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Querhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest.

Garantie de dépôt dans les Etablissements de crédit : en application des articles L312-4 et suivants du Code monétaire et financier et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire et Financière n° 99-05 du 9 juillet 1999 modifié relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics.

Ce document est unique et personnel. Conservez-le confidentiellement sans limitation de durée.

Comment résoudre un litige :

1 - votre agence, votre premier interlocuteur.

2 - la Caisse Régionale du CMSO : Av. Antoine Becquerel - 33608 - PESSAC CEDEX



Relevé de Compte

Compte 60562743 42

N° 3 - 2026

Page 1/3

Arrêté au 31 mars 2026

CCM LESPARRE
18 PLACE GAMBETTA
33340 LESPARRE MEDOC

0552

VOTRE CONSEILLER
Fabien Morilleau
VOTRE AGENCE 05 56 07 95 50

URBAN CAR 33
18 RUE DES TONNELIERS
33340 LESPARRE MEDOC

www.cmso.com

Ma banque par téléphone 0974 75 10 12
SOS CARTES/CHEQUIERS 05 56 24 28 28

Titulaire(s) du compte : **URBAN CAR 33**

NUMÉRO DE COMPTE 15589 33552 06056274342 35
IBAN FR76 1558 9335 5206 0562 7434 235 BIC CMBRFR2BARK

Date	Date de Valeur	Operation	Débit	Crédit
ANCIEN SOLDE CRÉDITEUR AU 28 FÉVRIER 2026				740,41 €
02/03	02/03/2026	COTISATION EUROCOMPTE PRO	10,37	
05/03	05/03/2026	CARTE 04/03 Scalapay Milan	140,00	
		MCC 5999 MAGASINS EUR 140,00		
		5137340167918106000		
05/03	05/03/2026	PRLV SEPA CEGEMA	38,03	
		FR30ZZ390186		
		N0000Z89179		
		CEGEMA 03/26 N0000Z89179 05A01		
05/03	05/03/2026	PRLV SEPA SURAVENIR ASSURANCES	78,02	
		SANTE 03/2026-0285368843 / TO90712586 00000		
		0285368843		
		FR86ZZ425359		
		TO90712586		
		000000285368843		
06/03	06/03/2026	VIR INST MR OU MME JEAN FRANCOIS		500,00
		wallevdvo		
		volvowaille		
		260651P1RT338293747		
07/03	07/03/2026	CARTE 06/03 MICROSOFT PAYMEN DUBLIN	13,00	
		MCC 5816 DIGITAL EUR 13,00		
		5137340167918106000		
09/03	09/03/2026	PRLV SEPA SURAVENIR	6,86	
		COTISATION POLICE 1100001264456 - PREVI-HOMME CLE		
		FR37ZZ263184		
		SURAV25108000000003458956		
		P260305037094		
09/03	10/03/2026	ECH PRET 0552NE10742501	551,62	



Relevé de Compte

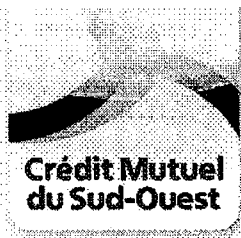
N° 3 - 2026

Compte 60562743 42

Page 2/3

Titulaire(s) du compte : URBAN CAR 33

Date	Date de v/début	Operation	Debit	Credit
11/03	11/03/2026	VIR INST MR OU MME JEAN FRANCOIS wallevolvo wallevolvo 26070IP1RT341830476		12 900,00
13/03	13/03/2026	VRST 22072334 URBAN CAR 33		1 000,00
13/03	13/03/2026	VIR INST sci tiny Immo URBAN CAR 33 loyer local 26072IP1RT343282146	2 280,00	
16/03	14/03/2026	VRST 22072331 URBAN CAR 33		1 000,00
16/03	16/03/2026	REM 1 CHQ		2 800,00
16/03	15/03/2026	CARTE 13/03 ALMA ADDICT AUTO NEUILLY-SUR-S MCC 7372 SCES DE EUR 81,56 5137340167918106000	81,56	
16/03	16/03/2026	VIR AUTO1 european cars B.V	708,00	
20/03	20/03/2026	VIR MR BLONDELLE OU MME DEGRUTER		5 000,00
20/03	20/03/2026	VIR INST MR BLONDELLE OU MME DEG SOLDE PRO FORMA P2603 SEBASTIEN BLONDELLE VIREMENT DE MR BLONDELLE OU MME DEG 26079IP1RT347900991		2 500,00
20/03	20/03/2026	CARTE 18/03 ESSO31727ROCBO1 BRUGES MCC 5542 POMPES A EUR 25,00 5137340167918106000	25,00	
20/03	20/03/2026	CARTE 19/03 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 27,82 5137340167918106000	27,82	
20/03	20/03/2026	VIR AUTO1 european cars B.V	5 050,00	
20/03	20/03/2026	VIR AUTO1 european cars B.V	422,00	
20/03	20/03/2026	VIR AUTO1 european cars B.V	99,00	
20/03	20/03/2026	PRLV SEPA SCM Local SASU FR74ZZ594646 SF-ACC-001542473 FR05 1758891930065 103820000857152026	378,25	
20/03	20/03/2026	PRLV SEPA TEC3H TEC3H 6179 URBAN CAR 33 FR23ZZ800040 VADMS15-1462 SDD 18032026011133122 000000496	184,79	
20/03	20/03/2026	PRLV SEPA FILL UP MEDIA FILL UP MEDIA FR50ZZ596242 FRFUM40626 schedule-36685790	480,00	
21/03	21/03/2026	VIR INST sci le tris URBAN CAR 33 26080IP1RT348337612	2 825,78	
23/03	22/03/2026	CARTE 21/03 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 74,40 5137340167918106000	74,40	
24/03	24/03/2026	CARTE 23/03 APPLE.COM/BILL CORK MCC 5818 DIGITAL EUR 23,99 5137340167918106000	23,99	
24/03	24/03/2026	VIR INST ulrich willi URBAN CAR 33 26083IP1RT350151880	12 200,00	



Relevé de Compte

N° 3 - 2026

Compte 60562743 42

Page 3/3

Titulaire(s) du compte : URBAN CAR 33

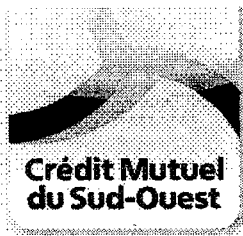
Date	Date de Valem	Operation	Debit	Credit
25/03	26/03/2026	RET DAB 25/03 LESPARRE EUR 80,00 5137340167918106000	80,00	
27/03	27/03/2026	CARTE 26/03 LAVAGE AUTO ESTU GAILLAN EN ME MCC 7349 SERVICES EUR 10,00 5137340167918106000	10,00	
27/03	27/03/2026	VIR INST association depannage m URBAN CAR 33 260861P1RT352676202	50,00	
28/03	28/03/2026	CARTE 27/03 MP*CARREFOUR DAC LESPARRE MEDO MCC 5542 POMPES A EUR 33,67 5137340167918106000	33,67	
28/03	28/03/2026	CARTE 27/03 Leboncoin Paris MCC 7311 SERVICES EUR 74,40 5137340167918106000	74,40	
30/03	29/03/2026	CARTE 28/03 Leboncoin Paris MCC 5311 GRANDS M EUR 58,19 5137340167918106000	58,19	
30/03	30/03/2026	CARTE 27/03 MARIE BLACHERE LESPARRE MEDO MCC 5462 BOULANGE EUR 8,15 5137340167918106000	8,15	
30/03	30/03/2026	PRLV SEPA SELARL FIDUCIAIRE AQUITA Reglt. prelev URBAN CAR 33 FR40ZZ899AE2 CURBAN Reglt. prelev URBAN CAR 33	399,25	
TOTAL DES OPERATIONS DU RELEVÉ			26 412,15	25 700,00
NOUVEAU SOLDE CRÉDITEUR AU 31 MARS 2026				28,26 €

Garantie des dépôts

Votre compte relève de la Garantie des Dépôts du FGDR (www.garantiedesdepots.fr)

Émis le 31/03/2026 Réf : MIRELDEB

Crédit Mutuel Arkéa. Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
N° ORIAS 07 025 585. Siège social : 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest.
Garantie de dépôt dans les Etablissements de crédit : en application des articles L312-4 et suivants du Code monétaire et financier et du règlement du Comité de Régulation Bancaire et Financière n° 99-05 du 9 juillet 1999 modifié relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics.
Ce document est unique et personnel. Conservez-le confidentiellement sans limitation de durée.
Comment résoudre un litige :
1 - votre agence, votre premier interlocuteur.
2 - la Caisse Régionale du CMSO : Av. Antoine Becquerel - 33008 - PESSAC CEDEX



Relevé de Compte

Compte 60562743 42

N° 2 - 2026

Page 1/3

Arrêté au 28 février 2026

CCM LESPARRE
18 PLACE GAMBETTA
33340 LESPARRE MEDOC

0582

VOTRE CONSEILLER
Fabien Morilleau
 VOTRE AGENCE **05 56 07 95 50**

URBAN CAR 33
18 RUE DES TONNELIERS
33340 LESPARRE MEDOC

www.cmso.com

Ma banque par téléphone **0974 75 10 12**
 SOS CARTES/CHEQUIERS **05 56 24 28 28**

Titulaire(s) du compte : **URBAN CAR 33**

NUMÉRO DE COMPTE 15589 33552 06056274342 35
IBAN FR76 1558 9335 5208 0562 7434 235 **BIC** CMBRFR2BARK

Date	Date de Valeur	Opération	Débit	Crédit
ANCIEN SOLDE CRÉDITEUR AU 31 JANVIER 2026				7 606,71 €
02/02	02/02/2026	COTISATION EUROCOPTE PRO	10,37	
02/02	02/02/2026	PRLV SEPA SELARL FIDUCIAIRE AQUITA	567,25	
		Reglt. prelev URBAN CAR 33		
		FR40ZZ899AE2		
		CURBAN		
		Reglt. prelev URBAN CAR 33		
05/02	05/02/2026	REM 1 CHQ BORNE LESPARRE		500,00
05/02	05/02/2026	CARTE 04/02 MEDOC LAVAGE LESPARRE MEDO	14,00	
		MCC 7538 ATELIERS EUR 14,00		
		5137340167918106000		
05/02	05/02/2026	CARTE 04/02 Scalapay Milan	140,00	
		MCC 5999 MAGASINS EUR 140,00		
		5137340167918106000		
05/02	05/02/2026	VIR INST sci tiny immo	2 280,00	
		URBAN CAR 33		
		loyer local		
		26036IP1RT316482590		
05/02	05/02/2026	VIR INST lemaître tiphaine	40,00	
		URBAN CAR 33		
		26036IP1RT316665027		
05/02	05/02/2026	VIR sam section athlétisme	80,00	
05/02	05/02/2026	PRLV SEPA CEGEMA	38,03	
		FR30ZZ390186		
		N0000Z89179		
		CEGEMA 02/26 N0000Z89179 05A01		



Relevé de Compte

N° 2 - 2026

Compte 60562743 42

Page 2/3

Titulaire(s) du compte : URBAN CAR 33

Date	Date de Valeur	Operation	Debit	Credit
05/02	05/02/2026	PRLV SEPA SURAVENIR ASSURANCES SANTÉ 02/2026-0283802653 / TO90712586 00000 0283802653 FR86ZZZ425359 TO90712586 000000283802653	78,02	
07/02	07/02/2026	CARTE 06/02 Microsoft*Subscr msbill.Info MCC 4816 COMPUTER EUR 13,00 5137340167918106000	13,00	
09/02	09/02/2026	REM 2 CHQ BORNE LESPARRE		31 000,00
09/02	08/02/2026	CARTE 07/02 LESPARRE PIECES LESPARRE-MEDO MCC 5533 PIECES P EUR 6,00 5137340167918106000	6,00	
09/02	09/02/2026	PRLV SEPA SURAVENIR COTISATION POLICE 1100001264456 - PREVI-HOMME CLE FR37ZZZ263184 SURAV2510800000003458956 P260205038652	6,86	
10/02	10/02/2026	CARTE 09/02 MC DONALD'S LESPARRE MCC 5814 RESTAURA EUR 19,03 5137340167918106000	19,03	
10/02	10/02/2026	CARTE 09/02 AUCHAN 0030M BORDEAUX MCC 5331 SUPERMAR EUR 20,74 5137340167918106000	20,74	
10/02	10/02/2026	CARTE 09/02 MP*CARREFOUR DAC LESPARRE MEDO MCC 5542 POMPES A EUR 33,55 5137340167918106000	33,55	
09/02	10/02/2026	ECH PRET 0552NE10742501	551,62	
10/02	10/02/2026	VIR baudry isabelle	5 000,00	
12/02	12/02/2026	CARTE 10/02 INDIGO0330028 BORDEAUX MCC 4784 PEAGES (EUR 11,20 5137340167918106000	11,20	
12/02	12/02/2026	CARTE 11/02 AMAZON PAYMENTS PARIS MCC 5965 COMBINAT EUR 44,98 5137340167918106000	44,98	
13/02	13/02/2026	VIR HUET LUDOVIC		500,00
13/02	13/02/2026	VIR INST pedro herve URBAN CAR 33 26044IP1RT322571906	29 700,00	
14/02	14/02/2026	CARTE 13/02 ALMA ADDICT AUTO NEUILLY-SUR-S MCC 7372 SCES DE EUR 81,56 5137340167918106000	81,56	
16/02	16/02/2026	VIR HUET LUDOVIC		18 000,00
16/02	16/02/2026	CARTE 14/02 MEDOC LAVAGE LESPARRE MEDO MCC 7538 ATELIERS EUR 10,00 5137340167918106000	10,00	
19/02	19/02/2026	CARTE 18/02 LESPARRE PIECES LESPARRE-MEDO MCC 5533 PIECES P EUR 88,70 5137340167918106000	88,70	
19/02	19/02/2026	VIR INST balssac norbert URBAN CAR 33 26050IP1RT326263687	17 200,00	
19/02	19/02/2026	VIR INST auto bilan medoc URBAN CAR 33 26050IP1RT326264577	300,00	



Relevé de Compte

N° 2 - 2026

Compte 60562743 42

Page 3/3

Titulaire(s) du compte : URBAN CAR 33

Date	Date de Valeur	Operation	Debit	Credit
20/02	20/02/2026	PRLV SEPA SCM Local SASU FR74ZZZ594646 SF-ACC-001542473 FR05 1758891930065 103820000563782026	378,25	
20/02	20/02/2026	PRLV SEPA TEC3H TEC3H 6179 URBAN CAR 33 FR23ZZZ800040 VADMS15-1462 SDD 18022026011040520 000000496	184,79	
20/02	20/02/2026	PRLV SEPA FILL UP MEDIA FILL UP MEDIA FR50ZZZ596242 FRFUM40826 schedule-36885789	480,00	
21/02	21/02/2026	CARTE 20/02 LESPARRE AUTOMO LESPARRE-MEDO MCC 7536 ATELIERS EUR 944,40 5137340167918106000	944,40	
23/02	23/02/2026	REM 1 CHQ		10 800,00
24/02	24/02/2026	CARTE 23/02 APPLE.COM/BILL CORK MCC 5818 DIGITAL EUR 23,99 5137340167918106000	23,99	
26/02	26/02/2026	CARTE 25/02 MEDOC LAVAGE LESPARRE MEDO MCC 7536 ATELIERS EUR 10,00 5137340167918106000	10,00	
27/02	27/02/2026	VIR INST boursier damien URBAN CAR 33 26058IP1RT331938974	8 901,11	
27/02	27/02/2026	PRLV SEPA SELARL FIDUCIAIRE AQUITA Reglt. prelev URBAN CAR 33 FR40ZZZ899AE2 CURBAN Reglt. prelev URBAN CAR 33	399,25	
28/02	28/02/2026	F COMMISSION D'INTERVENTION 02/26	9,60	
TOTAL DES OPÉRATIONS DU RELEVÉ			67 666,30	60 800,00
NOUVEAU SOLDE CRÉDITEUR AU 28 FÉVRIER 2026				740,41 €

Garantie de vos dépôts

Votre compte relève de la Garantie des Dépôts du FGDR (www.garantiedesdepots.fr)

Détail des opérations pouvant donner lieu à une commission d'intervention

Date	Description	Debit
21/02/2026	CARTE 20/02 LESPARRE A LESPARRE-	944,40

Émis le 28/02/2026 Réf : MRELDEB

Crédit Mutuel Arkéa. Société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
N° ORIAS 07 025 585. Siège social : 1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon - Siren 775 577 018 - RCS Brest.
Garantie de dépôt dans les Etablissements de crédit : en application des articles L312-4 et suivants du Code monétaire et financier et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire et Financière n° 99-05 du 9 juillet 1999 modifié relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics.
Ce document est unique et personnel. Conservez-le confidentiellement sans limitation de durée.

Comment résoudre un litige :

- 1 - votre agence, votre premier interlocuteur.
- 2 - la Caisse Régionale du CMSO : Av. Antoine Becquerei - 33808 - PESSAC CEDEX

FACTURE

01/05/2026

SCI TINY IMMO
40 RUE DE NICHOTTE
33990 HOURTIN
SIREN: 8785475870013

URBAN CAR 33
18 RUE DES TONNELIERS
33340 LEPARRE-MEDOC
SIREN: 941671299

LOYER COMMERCIAL DE MAI	1900.00€
CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DU 01/10/2025 AU 31/03/2026	587.62€

	2487.62€ HT
TVA 20%	497.52€
TOTAL	2985.15€ TTC

RELEVÉ DE COMPTEUR AU 02/04/2026 - 3613 KWH

OPTI SÉCURITÉ

25 rue Gustave Nadaud
87000 LIMOGES

Tel. 05 55 33 94 80

clients@optisecurite.fr



APSAO

Service d'installation et de maintenance de systèmes
électroniques de sécurité (NF 387-150) - Cybersecurité @
Détection intrusion catégorie ABC - Certificat n° 099/09/367-81
et vidéosurveillance - Certificat n° 094/11/367-82
Certifications délivrées par AFNOR Certification - www.afnor-cert.com et CNPP Cert - www.cnpp.com



Service d'installation et de maintenance de SDI et de CMBI - Certificat n° 324/22/17.F7
Service de Télé-surveillance P6 : 87000 Limoges - Certificat n° 081.91.31
24100 Bergerac - Certificat n° 223.12.31
Certifications délivrées par CNPP Certification - www.cnpp.com

FACTURE

Numéro : 617279

Date : 29/01/2026

Client N° : 35360

Siret : 94167129900019

URBAN CAR 33

18 RUE DES TONNELIERS

33340 LEPARRES MEDOC

Intraco FR71941671299

Rédacteur : CIS

Page 1

Désignation	Qté	Prix Unitaire	Prix net Unitaire	Montant Hors taxe
Prestation Intervention sur Alarme				
Période : Janvier 2026				
INTER INTERVENTION SUR ALARME LE 17/01/2026 À 01H10	1,00	71,19	71,19	71,19

Base	Taux %	TVA
71,19	20,00	14,24

TOTAL H.T	71,19 €
TOTAL TVA	14,24 €
TOTAL TTC	85,43 €
Reste Dû	85,43 €

En votre aimable règlement : VIREMENT 30 JOURS A échéance du 28/02/26 - CIC OPTI SECURITE
Compte : 30047 14118 00020292201 06 - FR76 3004 7141 1800 0202 9220 106 - BIC : CMCIFRPP
TVA SUR ENCAISSEMENTS

La date de paiement est celle de l'échéance (montant net sans escompte). Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé. Le non respect du règlement à la date indiquée entrainera des intérêts de retard équivalent à 3 fois le taux légal et le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement (Loi 2012-387)

Merci de joindre le papillon détachable à votre règlement

AT 35360 Facture 617279
85,43 € C.I Le 29/01/26



OPTI SECURITE

25 Rue Gustave Nadaud - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 20000 € - SIRET: 417551827 00039 - RCS
Limoges - TVA FR15417551827 - APE: 8020 Z
IBAN: FR76 3004 7141 1800 0202 9220 106 BIC: CMCIFRPP

AUT-087-2119-09-28-20200757241 - L'autorisation d'exercice ne confère aucune
prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en

De: INTRUM noreply@info.intrum.fr
Objet: URBAN CAR 33, REGULARISEZ VOTRE DOSSIER GROUPE LA CENTRALE 6047343514
Date: 24 avril 2026 à 16:22
A: urbancar33@gmail.com

DOSSIER N°6047343514

intrum
Recouvrement Amiable

GROUPE LA CENTRALE
37 RUE DU ROCHER
75008 PARIS



02 47 48 49 57

Messieurs URBAN CAR 33

33340 LESPARRE MEDOC

APPEL A REGULARISATION - IMPAYE

Messieurs,

La société INTRUM a été mandatée par GROUPE LA CENTRALE 37 RUE DU ROCHER 75008 PARIS afin de procéder au recouvrement de votre impayé de 2043,77 €.

INTRUM devient donc votre unique interlocuteur.

Vous trouverez ci-dessous des informations complémentaires concernant votre dette.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est très important que vous procédiez à une régularisation afin d'éviter la reprise de nos actions.

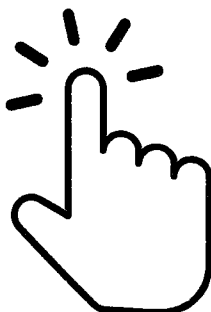
Nous vous invitons à régulariser la situation, sans délai, en cliquant sur le lien ci-dessous.

Dans l'attente de votre règlement ou réaction (connectez-vous à intrum.fr), nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire afin de trouver une solution adaptée à votre situation.

Veillez recevoir, Messieurs, nos sincères salutations.

Sylvie GARCIA

Cliquez pour Payer
100% paiement sécurisé



Montant Total :
2043,77 €

Principal : 1821,84 EUR
Accessoires** : 0,00 EUR
Versements : 0,00 EUR

**

Paiement sécurisé





URBAN CAR 33

18 RUE DES TONNELLIERS

33340 LEPARRE MEDOC



Compte n° **732296620** Titulaire n° **31876056R**
 suivi par AGENCE LEPARRE-LA-TOUR
 Titulaire : URBAN CAR 33

Gan Assurances SC N° 32146 DEPT 33
 Gan Assurances Compagnie française d'Assurances et de Réassurances
 Société anonyme au capital de 216 033 700 euros - RCS Paris 542 083 787 - APE 6512Z

18 RUE DES TONNELLIERS

MISE EN DEMEURE DE PAYER

Selon les termes de l'article L1133 du code des assurances.

33340 LEPARRE MEDOC

Date : **31/03/2026**

A compter de la date d'envoi de la présente, sauf **REGLEMENT INTEGRAL** de la somme ci dessous,
 les garanties seront suspendues le **03/05/2026** et les contrats résiliés le **12/05/2026**

NATURE DES OPERATIONS			CONTRAT	MONTANT INITIAL	DU	AU	DEBIT	CREDIT
COTISATION	MR PROF. AUTO	2000		7.936,26	25/03/2025	24/03/2026	2.164,41	
VOTRE REGLEMENT				721,47	27/12/2025			721,47
COTISATION ANNUELLE	MR PROF. AUTO	2000		8.404,49	25/03/2026	24/03/2027	8.404,49	
V/REGLEMENT IMPAYE				721,47	02/01/2026		721,47	
VOTRE REGLEMENT				1.442,94	27/01/2026			1.442,94
V/REGLEMENT IMPAYE				1.442,94	30/01/2026		1.442,94	
VOTRE REGLEMENT				2.164,41	27/02/2026			2.164,41
V/REGLEMENT IMPAYE				2.164,41	03/03/2026		2.164,41	
VOTRE REGLEMENT				2.864,84	27/03/2026			2.864,84
V/REGLEMENT IMPAYE				2.864,84	31/03/2026		2.864,84	

VOUS NOUS DEVEZ TTC :

10.568,90 €



S.P.G.A

S.P.G.A.

CS44104

80480 DURY

Tél : 04 86 800 900

Site : <https://www.directgarantie.fr>

FACTURE et/ou APPEL DE PRIME

URBAN CAR 33

18 rue des Tonneliers

33340 LESPARRÉ MEDOC

CODE CLIENT	NUMERO	DATE	DATE D'ECHEANCE
DG3332233	D351220	31/12/2025	31/01/2026

DESIGNATION	QUANTITE	MONTANT HORS TVA	TVA RECUPERABLE 20%	MONTANT TTC
Assurance PM MOBILITE 12 Mois	1	-	-	200,60
PERTE FINANCIERE 12 Mois	2	12,00	2,40	14,40
Assurance PM SERENITE 12 Mois	1	-	-	243,85
TOTAL TAXES INCLUSES A PAYER				458,85

	MONTANT TAXES
DONT FRAIS ET TAXES D'ASSURANCES	45,05
DONT TVA RECUPERABLE	2,40

DIRECT GARANTIE, marque distribuée par SPGA SAS (Société Parisienne de Garantie Automobile)
Établissement commercial : CS44104 80480 DURY
Siège social : 10 Avenue de la Grande Armée - 75 017 PARIS - Au capital de 40 000 € - 450 059 456 RCS PARIS - TVA FR 72450059456
Numéro d'immatriculation à l'Orias : 07 003 110. www.orias.fr

Société du groupe

 **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

VOUS ALLEZ ETRE PRELEVE PAR LCR DIRECT EN DATE DU :

31/01/2026

MONTANT POUR CONTRÔLE	DATE DE CREATION	ECHEANCE
458,85	31/12/2025	31/01/2026

CODE CLIENT	NUMERO	DATE
DG3332233	D351220	31/12/2025

IBAN	BIC
FR-76-3000-4003-2500-0101-8197-346	BNPAFRPPXXX

URBAN CAR 33
18 rue des Tonneliers
33340 LESPARRÉ MEDOC



SPGA

S.P.G.A.

CS44104

80480 DURY

Tél : 04 86 800 900

Site : <https://www.directgarantie.fr>

URBAN CAR 33

18 rue des Tonneliers

33340 LESPARRÉ MEDOC

FACTURE et/ou APPEL DE PRIME

CODE CLIENT	NUMERO	DATE	DATE D'ECHEANCE
DG3332233	D366096	28/02/2026	31/03/2026

DESIGNATION	QUANTITE	MONTANT HORS TVA	TVA RECUPERABLE 20%	MONTANT TTC
Assurance PM MOBILITE 12 Mois	1	-	-	210,41
PERTE FINANCIERE 12 Mois	1	6,00	1,20	7,20
TOTAL TAXES INCLUSES A PAYER				217,61

	MONTANT TAXES
DONT FRAIS ET TAXES D'ASSURANCES	21,65
DONT TVA RECUPERABLE	1,20

DIRECT GARANTIE, marque distribuée par SPGA SAS (Société Parisienne de Garantie Automobile)
Établissement commercial : CS44104 80480 DURY
Siège social : 10 Avenue de la Grande Armée - 75 017 PARIS - Au capital de 40 000 € - 450 059 456 RCS PARIS - TVA FR 72450059456
Numéro d'immatriculation à l'Orias : 07 003 110. www.orias.fr



VOUS ALLEZ ETRE PRELEVE PAR LCR DIRECT EN DATE DU :

31/03/2026

MONTANT POUR CONTRÔLE	DATE DE CREATION	ECHEANCE
217,61	28/02/2026	31/03/2026

CODE CLIENT	NUMERO	DATE
DG3332233	D366096	28/02/2026

IBAN	BIC
FR-76-3000-4003-2500-0101-6197-346	BNPAFRPPXXX

URBAN CAR 33
18 rue des Tonneliers
33340 LESPARRÉ MEDOC



S.P.G.A

S.P.G.A.

CS44104

80480 DURY

Tél : 04 86 800 900

Site : <https://www.directgarantie.fr>

URBAN CAR 33

18 rue des Tonneliers

33340 LEPARRE MEDOC

FACTURE et/ou APPEL DE PRIME

CODE CLIENT	NUMERO	DATE	DATE D'ECHEANCE
DG3332233	D338687	31/10/2025	30/11/2025

DESIGNATION	QUANTITE	MONTANT HORS TVA	TVA RECUPERABLE 20%	MONTANT TTC
Assurance PM MOBILITE 12 Mois	3	-	-	601,80
Assurance PM MOBILITE 12 Mois	1	-	-	439,70
PERTE FINANCIERE 12 Mois	4	24,00	4,80	28,80
TOTAL TAXES INCLUSES A PAYER				1 070,30

	MONTANT TAXES
DONT FRAIS ET TAXES D'ASSURANCES	102,70
DONT TVA RECUPERABLE	4,80

DIRECT GARANTIE, marque distribuée par SPGA SAS (Société Parisienne de Garantie Automobile)
Établissement commercial : CS44104 80480 DURY
Siège social : 10 Avenue de la Grande Armée - 75 017 PARIS - Au capital de 40 000 € - 450 059 456 RCS PARIS - TVA FR 72450059456
Numéro d'immatriculation à l'Orias : 07 003 110. www.orias.fr

Société du groupe  **VERSPIEREN**
COURTIER EN ASSURANCES

VOUS ALLEZ ETRE PRELEVE PAR LCR DIRECT EN DATE DU :

30/11/2025

MONTANT POUR CONTRÔLE	DATE DE CREATION	ECHEANCE
1 070,30	31/10/2025	30/11/2025

CODE CLIENT	NUMERO	DATE
DG3332233	D338687	31/10/2025

IBAN	BIC
FR-76-3000-4003-2500-0101-6197-346	BNPAFRPPXXX

URBAN CAR 33
18 rue des Tonneliers
33340 LEPARRE MEDOC

De: Orange votre service clients noreply@orange.com
Objet: Alerte : l'accès à vos services est restreint car la date limite de paiement de votre facture Orange est dépassée
Date: 27 avril 2026 à 08:17
À: urbancar33@gmail.com



Le service clients Orange



Merci de votre confiance
Élu Service Client de l'Année
pour la 5^e fois consécutive*
*Catégorie Solutions communicantes pour entreprises -
Etude Ipsos Iva - Viséo CI - Plus d'infos sur escds.fr

Alerte : l'accès à vos services est restreint car la date limite de paiement de votre facture Orange est dépassée



N° ligne support : 0557752864
N° client : 0444124517
N° compte de facturation : 05E780R111



Pour nous contacter : pro.orange.fr/contacts

Bonjour,

Nous vous rappelons que nous n'avons pas reçu votre règlement de 187,20 € qui devait nous parvenir avant le 17/04/2026. Par conséquent, l'accès à vos services a été restreint (les numéros d'urgence restent accessibles).

Pour retrouver l'ensemble de vos services et ne pas risquer leur suspension complète, nous vous invitons à payer en ligne dès maintenant, c'est simple et rapide. Vous pouvez aussi appeler le 3000* pour régler par carte bancaire.

Pour faciliter le règlement de vos prochaines factures, nous vous conseillons de choisir le prélèvement automatique.

Vous venez d'effectuer votre règlement ? Merci de ne pas tenir compte de ce courrier électronique.

Merci de votre confiance.

Le service clients Orange

Espace client Pro : consultez vos dernières factures et gérez vos contrats en ligne

Accéder à votre Espace client Pro



Assistance : pour obtenir de l'aide sur le paiement de vos factures

Accéder à l'assistance



réf.mail : P1910004
* Service et appel gratuits.

Merci de ne pas répondre à ce courrier électronique. Pour nous contacter ou indiquer une erreur de destinataire. Orange ne vous contactera jamais par téléphone, mail ou SMS, dans le seul but de vous demander votre mot de passe ou votre numéro de carte bancaire. [en savoir plus >](#)



